



Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance

MASTER 2 DROIT DES AFFAIRES

Parcours Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise - GEFIRE

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

04 73 17 76 56 / 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Master 2^{ème} année mention Droit des Affaires

Parcours Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise - GEFIRE

406 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025

Fiche RNCP : 38159

Code diplôme : 1351281L

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Didier VALETTE, Maître de Conférences à l'Ecole de Droit - UCA

Didier.VALETTE@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 64 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 21 périodes d'enseignements ;
- ◆ 192 jours de présence potentielle en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Être capable d'appréhender les principes fondamentaux du droit privé et des affaires, de maîtriser le raisonnement juridique ;
- ◆ Combiner des enseignements généralistes avec des approches méthodologiques innovantes (atelier d'écriture et de recherche juridique, travaux d'analyse jurisprudentielle) et des enseignements plus spécialisés en droit des affaires

DÉBOUCHÉS

Les diplômés de cette mention sont opérationnels et aptes à assumer des carrières juridiques ou judiciaires de haut niveau.

Métiers visés :

- ◆ Avocat(e) spécialisé(e) en droit des affaires ou droit fiscal ;

- ◆ Juriste et fiscaliste d'entreprise ;
- ◆ Cadre dans le secteur bancaire ;
- ◆ Juriste en structure publique ou privée nécessitant une expertise en droit des affaires

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires d'un Master 1^{ère} année en Droit des Affaires, à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, Gestion), et après examen de dossier pour les autres diplômes.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit. Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur orange, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
 - Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
 - Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place
- Le séminaire de cohésion balisé en jaune, du 27 au 31 janvier 2025, qui vise à rassembler les étudiant(e)s de Master 1 et 2 GEFIRE afin de partager leurs expériences tout en participant à des activités sportives encadrées par le SUAPS ;
 - La période d'examens, balisée en bleu (tous les détails sur les examens en page 6) ; ce Master comporte des examens terminaux au semestre 1 seulement, le semestre 2 est quant à lui exclusivement en contrôle continu ;
 - La période de soutenance du rapport d'alternance les 28 et 29 août 2025, également en bleu ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en blanc sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (204 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Organisation et vie de l'entreprise 1	88h	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h	Epreuve libre de 24h
Droit des opérations sur les fonds	16h	
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h	
Droit et pratique des contrats de distribution	16h	
Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	16h	
UE 3B : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	64h	
Comptabilité commerciale approfondie	16h	Examen terminal écrit (6h)
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)	16h	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	16h	
UE 3C : Compléments de formation 2	32h	
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	Contrôle Continu
Ateliers de professionnalisation (rédaction de contrats)	16h	Contrôle Continu
UE 3D : Anglais 2	20h	
Business Law et anglais des affaires	20h	Contrôle Continu
Semestre 4 (172 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Organisation et vie de l'entreprise 2	56h	
La place du salarié dans l'entreprise	16h	Contrôle Continu
Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux	16h	Contrôle Continu
Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise	16h	Contrôle Continu
Contract Management	8h	Contrôle Continu
UE 4B : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	80h	
Comptabilité consolidée	16h	Contrôle Continu
Analyse financière de l'entreprise	16h	Contrôle Continu
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I	16h	Contrôle Continu
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II	16h	Contrôle Continu
Contrôle et contentieux fiscal	16h	Contrôle Continu
UE 4C : Compléments de formation 3	36h	
Ateliers de professionnalisation (veille juridique)	16h	Contrôle Continu
Vie universitaire (colloques, clinique juridique)	-	-
Méthodologie et accompagnement du mémoire/rapport	20h	Contrôle Continu
Alternance	-	Rapport + soutenance

TOTAL : 406 heures
Examens inclus (30h)

EXAMENS

Les alternant(e)s signent un contrat qui s'étend d'une date précise à une autre, et le planning permet de voir sur quels jours exactement les alternant(e)s ne pourront pas se rendre en entreprise parce qu'ils/elles sont déjà mobilisé(e)s pour des plages d'enseignements ou d'examens. **Le reste du temps, dès que le planning ne prévoit ni cours (en orange) ni examens (en bleu), leur présence est attendue en structure d'accueil.**

En ce qui concerne les examens, le calendrier prévoit volontairement la totalité des deux semaines prévues pour l'ensemble des Masters de l'École de Droit, même si bien entendu les alternant(e)s n'auront pas des épreuves sur la période entière. Au moment de l'élaboration des plannings (année N-1), les examens ne sont pas encore organisés donc il est impossible de savoir sur quels jours exactement les épreuves seront placées.

Les alternant(e)s recevront leurs dates d'examens précises par le service scolarité au moment opportun (au moins 15 jours avant la première date). Ces jours-là, ils/elles seront donc en épreuve et il leur faudra faire remonter leur convocation à leur structure pour pouvoir être libéré(e)s. Mais le reste des jours, dès lors qu'il n'y a pas d'épreuve, il leur faudra se rendre en entreprise. De même, en cas d'épreuve le matin, il leur faudra être présent(e) en structure l'après-midi et inversement.

Néanmoins, un accord peut toujours être trouvé entre l'alternant(e) et sa structure dans certains cas particuliers, si par exemple le lieu d'alternance est éloigné de l'École de Droit (aménagement des horaires, recours au télétravail ...).

JOURS DE RÉVISIONS

L'article [L6222-35 du code du travail](#) impose aux employeurs d'accorder à leurs **apprenti(e)s** 5 jours de congés supplémentaires et rémunérés sur l'année de formation, pour leur permettre de réviser leurs examens ; ces 5 jours peuvent être fractionnés et peuvent être partagés entre les deux semestres, ce sont des jours ouvrables et obligatoirement pris dans le mois qui précède l'examen.

Attention : Les alternant(e)s en contrat de professionnalisation ne sont pas concerné(e)s par ces jours de révisions.

Le fait que les apprenti(e)s aient droit à 5 jours de révisions supplémentaires et pas les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation n'est pas décidé par l'Université, ni par le CFA. C'est une disposition accordée par la loi pour les apprenti(e)s uniquement : ce n'est donc pas pour léser les étudiant(e)s en contrats de professionnalisation, plutôt comme un genre de "bonus" pour les apprenti(e)s.

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le CFA (Centre de Formation des Apprentis) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures sur un plan financier :

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
15,23 €	406 heures	6183,38 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant, qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2024 (11,65€ brut/heure soit 1766,92€ brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant. La formation étant un Master 2, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)



Ecole de Droit

Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance

alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 56 / 76 54



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
ΔUVERGNE

FormaSup Auvergne

Centre de Formation des Apprentis

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance

Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

